

N° 9 – MARS 2015

INFORMATIONS STATISTIQUES

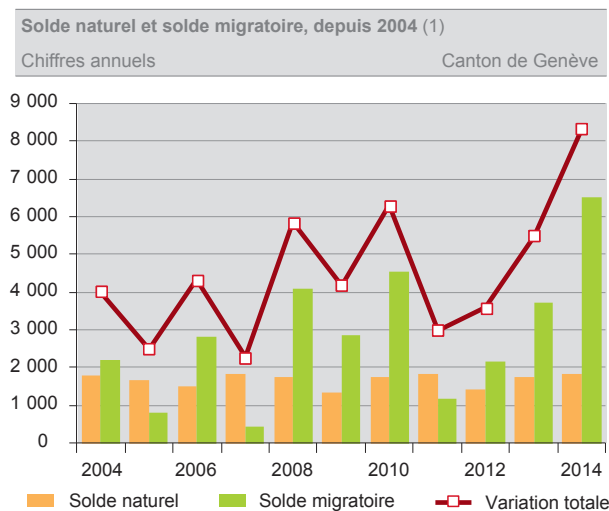
BILAN ET ÉTAT DE LA POPULATION DU CANTON DE GENÈVE EN 2014

En 2014, la population résidante du canton de Genève augmente de 8 334 personnes, soit 1,8 % de plus en une année. Il s'agit de la croissance la plus forte enregistrée depuis les années soixante. Cette progression supplante celle de 2003, année suivant l'entrée en vigueur du premier volet de l'accord sur la libre circulation des personnes, la plus dynamique jusqu'alors (+ 1,6 %).

La croissance démographique genevoise s'explique essentiellement par le jeu des migrations. En 2014, le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) est

particulièrement élevé (+ 6 509 personnes). Sa contribution à la croissance s'élève à 78 %. Les 22 % restants sont dus au solde naturel (différence entre les naissances et les décès : + 1 825 personnes).

Au final, la population résidante totale du canton s'établit à 482 545 habitants à fin décembre.



(1) Solde naturel : naissances - décès. Solde migratoire : immigrés - émigrés.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

Bilan démographique selon l'origine, en 2014
Chiffres annuels Canton de Genève

	Suisses	Etrangers	Total
Population en début d'année	281 137	193 074	474 211
Mouvement naturel			
Naissances	2 931	2 061	4 992
Décès	2 444	723	3 167
Solde naturel	487	1 338	1 825
Mouvement migratoire extérieur (1)			
Immigrés	5 885	18 503	24 388
Emigrés	6 651	11 228	17 879
Solde migratoire	- 766	7 275	6 509
Changement d'origine	2 233	- 2 233	-
Variation totale	1 954	6 380	8 334
Population en fin d'année	283 091	199 454	482 545

(1) Personnes en provenance ou à destination de l'extérieur du canton.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

41 % DE LA POPULATION DU CANTON EST ÉTRANGÈRE

La population résidente étrangère s'accroît de 6 380 personnes en une année (+ 3,3 %) et atteint 199 454 personnes à fin 2014. Cette augmentation particulièrement élevée s'explique par le fait que moins de personnes ont quitté le canton et que le gain naturel reste élevé. La proportion d'étrangers dans l'ensemble de la population résidente du canton se fixe à 41,3 %. Six communes affichent une proportion supérieure à 40 % : Pregny-Chambésy (52 %), la ville de Genève (49 %), Vernier (46 %), le Grand-Saconnex (45 %), Meyrin (45 %) et Versoix (44 %).

Six étrangers sur dix sont originaires de l'UE28, un sur dix d'un autre pays européen et trois sur dix d'un autre continent. Les cinq communautés étrangères les plus importantes dans le canton proviennent, dans l'ordre, des pays suivants : Portugal, France, Italie, Espagne et Royaume-Uni. Ces cinq nationalités représentent 110 170 habitants, soit 55 % de la population étrangère totale et 85 % de la population de l'UE28. Viennent ensuite le Kosovo (5 214 habitants), l'Allemagne (4 960), les Etats-Unis (4 454), la Russie (3 808) et le Brésil (3 594).

A fin 2014, 283 091 Suisses résident dans le canton, soit un accroissement de 1 954 personnes en un an (+ 0,7 %). L'augmentation de la population résidente suisse est principalement due aux 2 233 acquisitions de la nationalité suisse par des résidents étrangers.

LE FAIBLE NOMBRE DES DÉPARTS DOPE LE GAIN MIGRATOIRE

Comme souvent par le passé, le solde migratoire est le principal moteur de la croissance démographique du canton.

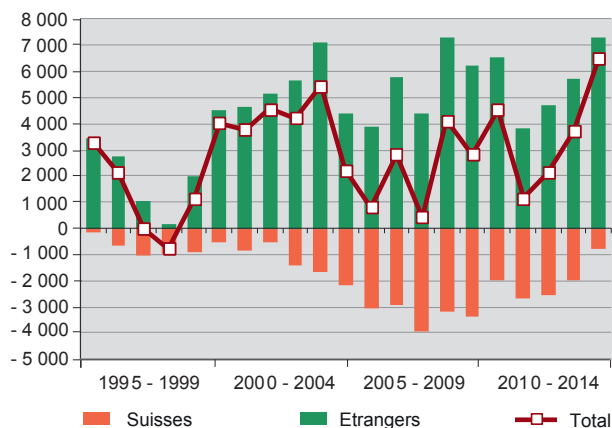
Le solde migratoire est nettement plus élevé en 2014 (+ 6 509 personnes) qu'en 2013 (+ 3 729) à cause du faible nombre de résidents partis s'installer dans un autre canton suisse ou à l'étranger. Leur effectif est inférieur d'un quart à celui de 2013 (17 879 personnes contre 23 268 en 2013). De l'autre côté, le nombre de personnes arrivées dans le canton est élevé (24 388).

Cet excédent migratoire s'explique exclusivement par le fort gain migratoire étranger, qui s'élève à 7 275 personnes, dont 5 120 ressortissants de l'UE28. Comme chaque année depuis 1981, le solde migratoire est négatif pour les Suisses (- 766). Il l'est toutefois moins que les années précédentes : le nombre d'arrivées de Suisses dans le canton a augmenté en 2014, tandis que le nombre de leurs départs a légèrement diminué.

De multiples raisons peuvent expliquer le fort afflux de personnes dans le canton et le ralentissement du nombre de départs. La bonne santé de l'économie genevoise, qui se traduit par une croissance de l'emploi et un taux de chômage relativement faible, en est une. Ce d'autant plus comparé au manque de dynamisme qui persiste dans le reste de l'Europe. Les craintes quant à la mise en œuvre de l'initiative du 9 février 2014 contre l'immigration de masse, qui prévoit le retour des contingents pour les immigrés étrangers et les frontaliers, en est sans doute une autre. Les incertitudes quant aux conditions-cadres régissant les

relations entre la Suisse et la France ont vraisemblablement aussi une influence sur les flux migratoires entre ces deux pays.

Solde migratoire extérieur du canton, selon l'origine, depuis 1995 (1)
Chiffres annuels Canton de Genève



(1) Solde migratoire: immigrés - émigrés

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

UNE IMMIGRATION MOINS FORTE QU'EN 2013

En 2014, 24 388 personnes sont arrivées de l'extérieur du canton (d'un autre canton suisse ou d'un autre pays) pour s'installer à Genève. Même si le nombre d'arrivées reste important, il est plus bas que les années précédentes (- 11 % par rapport à 2013), principalement en raison du faible nombre d'arrivées d'étrangers (- 16 % en une année), celui des ressortissants suisses étant en augmentation de 20 %.

Les trois quarts des immigrés sont de nationalité étrangère, majoritairement d'un pays de l'UE28. Les plus représentées sont la française (21 %), la portugaise (9 %), l'italienne (8 %), l'espagnole (6 %), l'anglaise (5 %) et l'étasunienne (4 %).

Deux tiers des nouveaux immigrés étrangers ont une autorisation de séjour (permis B), 13 % sont des fonctionnaires internationaux et des membres de leur famille, 13 % ont un permis L, 6 % sont des personnes relevant du domaine de l'asile et 4 % possèdent un permis d'établissement (permis C).

Près de la totalité des immigrés étrangers (92 %) viennent de l'étranger. Le solde provient du reste de la Suisse, principalement du canton de Vaud ¹.

Les immigrés suisses arrivent en majorité de l'étranger (66 %) et du canton de Vaud (15 %).

En 2014, 939 demandeurs d'asile (permis N) sont arrivés dans le canton. Cet effectif important s'explique notamment par les tensions en Afrique et la guerre en Syrie. Les principaux pays de provenance sont l'Erythrée (362 requérants), la Syrie (149) et le Nigéria (50).

¹ Pour 18 % des étrangers et 6 % des Suisses, la provenance est inconnue.

La majorité des immigrés sont potentiellement actifs : 56 % sont âgés de 20 à 39 ans et 22 % de 40 à 64 ans. Au total, la quasi-totalité des immigrés ont moins de 65 ans, ce qui contribue à ralentir le vieillissement de la population du canton.

UNE FAIBLE ÉMIGRATION

Comme déjà évoqué, le nombre de personnes qui ont quitté le canton (17 879) en 2014 est particulièrement faible. En effet, depuis le milieu des années cinquante, seule l'année 2001 a enregistré un effectif inférieur. Les départs de résidents étrangers ont été particulièrement peu nombreux.

Parmi les 17 879 émigrés, 63 % sont des étrangers, dont la moitié ont une nationalité de l'UE28. La plupart partent à l'étranger. Parmi les émigrés suisses, six sur dix vont à l'étranger et quatre sur dix dans un autre canton suisse².

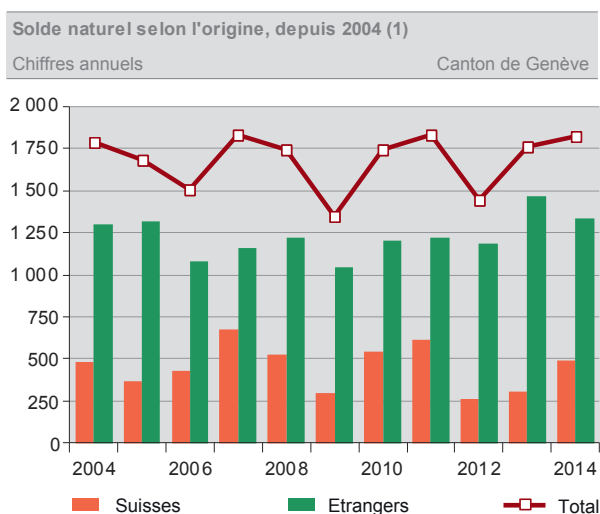
Globalement, les destinations les plus fréquentes sont, comme les années précédentes, le canton de Vaud et la France : 40 % des émigrés partent s'y installer.

UN GAIN NATUREL ÉLEVÉ

En 2014, 4 992 naissances ont été enregistrées parmi les résidents du canton (4 829 naissances par année en moyenne de 2009 à 2013). Parmi elles, on trouve 2 931 bébés suisses et 2 061 de nationalité étrangère.

Quant au nombre de décès (3 167), il se situe légèrement au-dessous de la moyenne des années 2009 à 2013 (3 203 décès par an). Seulement deux décès sur dix concernent une personne étrangère.

Le solde naturel atteint ainsi 1 825 personnes en 2014. Il est plus important pour les étrangers (+ 1 338) que pour les Suisses (+ 487). Cette différence s'explique essentiellement par le faible nombre de décès des étrangers (723), une partie d'entre eux devenant suisses après un certain nombre d'années passées dans le pays.



(1) Solde naissances - décès.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

² Pour 29 % des étrangers et 11 % des Suisses, la destination est inconnue..

ÉVOLUTION DANS LES COMMUNES

A fin 2014, douze communes ont une population supérieure à 10 000 habitants. Elles regroupent 397 256 personnes, soit 82 % de la population du canton. Parmi elles, en plus de la ville de Genève, deux communes comptent plus de 30 000 habitants : Vernier et Lancy, cette dernière ayant dépassé ce seuil durant l'année 2014.

Deux types de mouvements migratoires sont distingués dans les communes : avec l'extérieur du canton ou intercommunaux. Les mouvements migratoires avec l'extérieur du canton (+ 6 509 personnes dans l'ensemble du canton) représentent un gain de 4 068 habitants pour la ville de Genève. Les communes de la première couronne³ en gagnent 1 493, celles de la deuxième couronne⁴ 598 et les communes périurbaines⁵ 350.

Au jeu des mouvements intercommunaux, soit des personnes qui quittent une commune du canton pour une autre, la ville de Genève perd 1 654 habitants. Les communes de la première couronne en gagnent 1 225 (principalement Lancy et Chêne-Bougeries), celles de la deuxième couronne en perdent 20 (principalement Meyrin et Bernex) et les communes périurbaines en gagnent 449 (principalement Collonge-Bellerive, Cologny et Chancy).

Schématiquement, les personnes en provenance de l'extérieur du canton s'installent en ville de Genève, tandis que les personnes qui déménagent à l'intérieur du canton quittent la ville de Genève pour s'établir dans les communes périphériques.

En cumulant solde migratoire et solde naturel, la ville de Genève gagne 3 217 habitants. La population de la commune de Lancy augmente aussi fortement : + 1 623 habitants. Les nombreux logements construits dans le secteur de la Chapelle – Les Sciers expliquent en partie cette nette progression. Les autres communes genevoises qui enregistrent les plus fortes augmentations de population sont : Chêne-Bougeries (+ 566), Vernier (+ 397), Onex (+ 287), Carouge (+ 270), Collonge-Bellerive (+ 258), Thônex (+ 206) et Veyrier (+ 202). Quatre communes perdent quelques habitants (Anières, Puplinge, Vandoeuvres et Bellevue).

³ Communes de la première couronne : Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Lancy, Onex et Vernier.

⁴ Communes de la deuxième couronne : Bardonnex, Bernex, Confignon, Meyrin, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Puplinge, Satigny, Thônex, Versoix et Veyrier.

⁵ Communes périurbaines : Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bellevue, Cartigny, Céligny, Chancy, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Dardagny, Genthod, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Pregny-Chambésy, Presinge, Russin, Soral, Troinex et Vandoeuvres.

POPULATION PRISE EN COMPTE

Parmi les 482 545 habitants du canton de Genève dénombrés à fin décembre 2014 par la statistique cantonale de la population, la quasi-totalité y a son domicile principal (481 235 personnes), cette catégorie se répartissant en population résidente permanente (477 449 personnes) et non permanente (3 786 personnes). Le solde, soit 1 310 personnes, a « seulement » son domicile secondaire dans le canton.

Domicile principal

Le domicile principal d'une personne se trouve dans la commune de résidence où la personne a déposé ses papiers. Une personne ne peut avoir qu'un seul domicile principal

Population résidente permanente

Plus de 99 % de la population résidente au domicile principal est constituée de personnes qui résident de façon permanente dans le canton. La population résidente permanente groupe l'ensemble des résidents de nationalité suisse qui ont leur domicile principal dans le canton ainsi que les étrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée supérieure à une année. Les personnes en cours de procédure d'asile (livret F ou N) résidant en Suisse depuis une année au moins, les diplomates, les fonctionnaires d'organisations internationales, ainsi que les membres de leur famille en font également partie.

Les 477 449 résidents permanents se composent de 281 781 Suisses (dont 59 % de Genevois) et de 195 668 étrangers qui, pour la plupart, sont originaires de l'UE28. Parmi ces étrangers, 56 % possèdent un permis d'établissement (permis C) d'une durée indéterminée et 30 % sont titulaires d'une autorisation de séjour (permis B), valable un an renouvelable à l'échéance ou cinq ans, qui, à terme, peut leur permettre de bénéficier d'un permis C. Les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille représentent 12 % du total.

Population résidente non permanente

La population résidente non permanente représente moins de 1 % des personnes ayant leur domicile principal dans le canton. Par définition, il ne s'agit que d'étrangers : titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à douze mois ou personnes en cours de procédure d'asile (livret F ou N) résidant en Suisse depuis moins d'une année. Près de trois quarts de cette population est âgée de 20 à 39 ans.

Population résidente, en 2014

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Population résidente...				
	... au domicile principal (1)			... au domicile	
	permanente (2)	non permanente (3)	totale	secondaire (4)	totale
Population totale	477 449	3 786	481 235	1 310	482 545
Suisses	281 781	-	281 781	1 310	283 091
Genevois	167 221	-	167 221	-	167 221
Confédérés	114 560	-	114 560	1 310	115 870
Etrangers	195 668	3 786	199 454	-	199 454
Autorisation de séjour de courte durée (permis L)	945	2 455	3 400	-	3 400
Autorisation de séjour (permis B)	58 911	-	58 911	-	58 911
Autorisation d'établissement (permis C)	109 938	-	109 938	-	109 938
Fonctionnaires internationaux	23 560	-	23 560	-	23 560
Domaine de l'asile (permis N et F)	2 314	1 331	3 645	-	3 645

(1) Personnes qui ont déposé leurs papiers dans leur commune de résidence.

(2) Suisses, étrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée supérieure ou égale à douze mois (permis L), étrangers dans le processus d'asile résidant depuis au moins une année en Suisse (permis N et F), ainsi que les diplomates, fonctionnaires d'organisations internationales et membres de leur famille.

(3) Etrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée inférieure à douze mois (permis L) ou étrangers dans le processus d'asile résidant depuis moins d'une année en Suisse (permis N et F).

(4) Personnes qui sont déclarées en séjour dans le canton pour une durée minimale de trois mois par an et qui ont leurs papiers déposés dans la commune de leur domicile principal, qui se situe dans un autre canton.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

Domicile secondaire

Seules 1 310 personnes déclarent avoir un domicile secondaire dans le canton, c'est-à-dire qu'elles y vivent au moins trois mois par an dans un but particulier, professionnel ou autre, tout en ayant laissé leurs papiers dans la commune de leur domicile principal, qui se situe dans un autre canton. Précisons que domicile secondaire ne signifie pas résidence secondaire, puisqu'une personne qui a son domicile secondaire à Genève y passe au moins trois mois par an. Une personne qui a simplement dans le canton une résidence secondaire n'est pas prise en compte dans la statistique cantonale de la population.

Les personnes qui déclarent avoir un domicile secondaire dans le canton sont, par exemple, des étudiants ayant gardé leur domicile principal chez leurs parents, dans leur canton d'origine, ou des Confédérés qui travaillent à Genève mais qui ont conservé leurs attaches – et donc leur domicile principal – dans leur canton d'origine. De ce fait, cette population est relativement jeune. Trois quarts de ces personnes sont âgées de 20 à 39 ans, contre seulement un quart dans l'ensemble de la population.

Une autre définition de la population résidente pour la Suisse

La définition de la population cantonale est plus large que celle appliquée à l'échelon national, qui se limite à la population résidente au domicile principal. Elle est cependant particulièrement bien adaptée aux centres urbains, qui accueillent une population diversifiée et connaissent des mouvements migratoires importants.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information dans le domaine de la population peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :

- http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=01_02_1
- http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=01_02_2
- http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=01_02_4